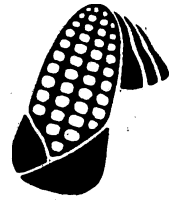


NOUVELLE SÉRIE

**AMÉRIQUE
LATINE**



D 2224 • AmL41
16-31 mai 1998

Diffusion de l'information sur l'Amérique latine

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

MOTS-CLEFS

*Enfants
Famille
Droits de l'homme
Désintégration sociale
Répression
Violence*

ENFANTS DE LA RUE

Casa Alianza, organisation travaillant pour le respect des droits des enfants, est intervenu auprès de la Commission inter-américaine des droits de l'homme le 9 octobre 1997 par la voix de son directeur régional pour l'Amérique latine, Bruce Harris. On lira ci-dessous cette intéressante intervention parue dans Servicio Informativo, Alai, 17 octobre 1997.

Si tous vivaient en un même lieu, ils auraient un pays à eux, un représentant aux Nations unies et jusqu'à des prêts importants et immédiats de la Banque mondiale. Ils sont des millions... ce sont les enfants qui sont de trop, les fils de personne. Ce sont les garçons et les filles de la rue.

Selon les renseignements de l'UNICEF, il y a 100 millions d'enfants abandonnés dans le monde entier, dont 40 millions en Amérique latine. Ces enfants, dont l'âge se situe entre 10 et 14 ans, sont condamnés à essayer de survivre dans l'unique foyer qu'ils possèdent : les rues violentes du continent. Malheureusement, beaucoup n'y parviennent pas.

Les enfants ne choisissent pas d'aller dans la rue. La grande majorité fuit des situations graves d'abus physiques ou sexuels dans leur famille. Ils ne sont pas orphelins de père et de mère mais ils sont, dans leur quasi-totalité, enfants de mères célibataires et ont jusqu'à cinq frères et soeurs dont quelques uns vivent ensemble dans la rue.

Il est trop facile de faire porter la faute à la famille ou de l'attribuer au manque de responsabilité paternelle. Il existe des facteurs socio-économiques qui concernent directement la situation

de total abandon de l'enfance en Amérique latine. Tel est le cas, par exemple de l'Amérique centrale : 44 % des nouveau-nés sont de mères célibataires ; celles-ci assument complètement seules la lourde tâche de l'éducation et de la formation des différents enfants.

Les salaires de ces mères - lorsqu'elles ont la chance de trouver un travail - ne sont pas suffisants pour nourrir leurs enfants. C'est pour cela que le fils aîné se voit obligé de quitter la maison pour rechercher la nourriture quotidienne. En l'absence de père, le fils aîné assume ce rôle avec la même responsabilité qu'un père, dès le jeune âge de 12 ou 13 ans.

La mère cherche un compagnon et apparaît alors au sein de la cellule familiale la figure du "beau-père". Les problèmes commencent aussitôt avec le fils aîné qui se voit dépossédé de son rôle de père. Dans la majorité des cas, le "beau-père" abuse physiquement et sexuellement des enfants. Cette situation met la mère dans une position où elle doit, soit choisir son compagnon qui lui sert de soutien financier, en supportant les abus perpétrés à l'encontre de ses enfants, soit choisir de soutenir ses enfants. C'est triste à dire, mais dans la majorité des

cas la mère décide en faveur de son compagnon. Il s'ensuit que le fils aîné ne peut plus tolérer quelque abus que ce soit et il fuit dans la rue...

Au point où nous en sommes, toute une série des droits de l'enfant selon la Convention américaine des droits de l'homme ont déjà été violés: droit d'être protégé (art. 19), droit à l'intégrité personnelle (art. 5), droit à la protection de son honneur et de sa dignité (art. 11), et le droit à un nom, entre autres. Les États membres ont manqué à leurs engagements et continuent à ne pas respecter la protection de l'enfance, définie dans la Convention. Les enfants continuent à souffrir...

Les rejetés

Il n'existe pas actuellement de courant de sympathie à l'égard des enfants abandonnés. Pire encore, il n'y a aucune tolérance, aucune. Il y a trois pays au monde connus pour les graves assassinats, exécutés de sang froid, des enfants de la rue, et les trois sont latino-américains : le Brésil, la Colombie et le Guatemala. Malheureusement, cette liste a augmenté et comme on le lit dans le dernier rapport publié par Casa Alianza (en date du 7 octobre 1997)¹ sur la torture des enfants de la rue, le

Honduras en fait aussi partie.

Au début, ces enfants demandent l'aumône et essaient de travailler. En raison du taux élevé de chômage, les travaux traditionnels des enfants - vente de chewing-gum aux feux rouges, faire des plaisanteries en étant habillés en clown - sont assurés par les adultes. Ils sont ainsi forcés de faire des travaux plus difficiles et dangereux, depuis cracher de l'essence sur une flamme (cracheur de feu)² jusqu'à voler purement et simplement (miroirs de rétroviseurs, morceaux de pain, portefeuilles, entre autres), y compris s'adonner à la prostitution infantile. Si ni l'État ni la société ne donnent à manger à ces enfants, que pouvons-nous attendre de plus de leur part ? Eux-mêmes, petites victimes, finissent par être les coupables, les délinquants, les vagabonds... les rejetés.

Les enfants de la rue ne sont pas considérés pour ce qu'ils sont vraiment, à savoir des enfants. Les autorités et la société les voient comme moins que des êtres humains. Au Costa Rica, par exemple, on les appelle "chapulines"³ - parasites de la société sur lesquels on marche sans y réfléchir à deux fois.

Prostitution et abus sexuels

La majorité des filles de la rue accueillies par Casa Alianza dans nos programmes au Mexique, Guatemala et Honduras sont victimes de la prostitution. Enfants pour lesquels le corps n'est qu'un instrument de leur survie. Les gouvernements sont informés de cette réalité cruelle ; ces faits honteux sont perpétuellement dénoncés mais ils ne constituent malheureusement pas une priorité, ni pour l'État ni pour la société. Cette problématique a été clairement reconnue au niveau mondial pendant le Congrès sur l'exploita-

tion sexuelle commerciale de l'enfance, à Stockholm en août de l'année dernière.

Suite à cette prostitution et aux abus sexuels, 5 % de la population enfantine que nous accueillons sont contaminés par le virus du sida. Si on prend en compte la moyenne d'âge de la population dont nous nous occupons, un tel pourcentage est effrayant, d'autant plus que l'État ne lui rend pas les services de santé accessibles, ce qui contredit une fois de plus l'article 19 de la Convention.

Au Honduras, au mois de mars de cette année, une enfant de la rue de 16 ans a été incarcérée par deux membres des forces de sécurité publique sans mandat d'arrêt et sans avoir commis un quelconque délit. À l'intérieur du poste de police elle a été violée par un des membres de ce service public. Les abus sexuels commis par des agents de police sur ces filles sont une réalité quotidienne dans ces pays.

Le pire ennemi

Le pire ennemi des enfants de la rue est la police. Certains policiers profitent de leur pouvoir pour maltraiter ces enfants, sachant que personne ne s'inquiétera pour eux ; ils les violent, les envoient voler, les torturent et finalement les tuent.

En juin de cette année, un enfant nommé Engelber demandait les restes des pizzas commandées par les clients, à la sortie d'un restaurant de la ville de Guatemala. La police privée dont la coordination dépend, selon la loi, du ministère gouvernemental, s'est déplacée et comme l'enfant ne voulait pas quitter la voie publique, la police tira sur lui avec son fusil. Engelber va perdre son bras...

Un des nombreux autres cas au Guatemala est celui d'un homme qui, vêtu en civil, remit une part de poulet à un enfant qui demandait à manger à l'intérieur d'un restaurant. L'enfant était heureux de cette première nourri-

ture de la journée, mais sans savoir que sous les petites pommes de terre il y avait une grenade qui explosa et le tua.

Jusqu'à présent, ces crimes n'ont fait l'objet d'aucune recherche formelle de la part des autorités guatémaltèques, devenant ainsi un exemple d'impunité de plus.

Nous avons vu le massacre des enfants dans l'église Candelaria au Brésil, les enfants qui vivent et meurent dans les égouts de Bogota, le nettoyage social des enfants de la rue en El Salvador, au Guatemala et au Honduras. Dans tous ces cas, les forces de sécurité de l'État ont été impliquées, elles qui sont supposées être responsables de la protection de la société...

En sept ans, Casa Alianza a dénoncé plus de 540 cas criminels dans lesquels ont été impliqués entre autres des centaines de policiers locaux, privés et militaires. Sur ces cas, moins de 15 % environ ont abouti à une condamnation. L'impunité est maintenue à l'égard de ces agents et, ce qui est plus grave, lorsque Casa Alianza dénonce ces cas, les autorités répondent par l'intimidation et les menaces tant par voie légale qu'extrajudiciaire. De la même façon, Casa Alianza s'est occupée de centaines de demandes d'*habeas corpus* pour détentions illégales et envois de mineurs dans des prisons d'adultes. Une telle situation s'est rencontrée au Honduras et elle se produit actuellement au Nicaragua où quelque 200 mineurs sont en attente de jugement, entassés avec des inculpés adultes, ce qui met en danger l'intégrité personnelle et psychologique de ces mineurs. Une telle situation est en complète violation de l'article 19 de la Convention américaine des droits de l'homme et des autres normes internationales de la protection de l'enfance.

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

1. Cf. DIAL D 2114 (NdT).

2. Cf. DIAL D 2109 (NdT).

3. Sauterelles (NdT).



Directeur de la publication : Alain Durand

Imprimerie des Monts du Lyonnais - Commission paritaire de presse : 56249

DIAL • 38 rue du Doyné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18